
Divers dons patriotiques, lors de la séance du 20 juin 1790

Armand Gaston Camus, Pierre-Joseph du Chambge, baron d' Elbhecq

Citer ce document / Cite this document :

Camus Armand Gaston, Elbhecq Pierre-Joseph du Chambge, baron d'. Divers dons patriotiques, lors de la séance du 20 juin 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVI - Du 31 mai au 8 juillet 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. p. 390;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1883_num_16_1_7243_t1_0390_0000_1

Fichier pdf généré le 08/09/2020

M. le **Président** annonce qu'il a reçu et renvoyé au comité des rapports des paquets arrivés de Soissons et de Saint-Jean-d'Angely.

Le comité est invité à en rendre compte à l'Assemblée dans le plus court délai possible.

M. Lemoine-Lenoir fait hommage à l'Assemblée d'un ouvrage sur la force du dedans et celle du dehors ou *Nouvelle organisation* de l'armée française.

Cet ouvrage est accompagné de la lettre suivante :

« Messieurs,

« Permettez qu'en ma qualité de Français, j'aie l'honneur de déposer, dans le sein des pères de la patrie, le fruit de mon expérience et de mes travaux, en prenant la liberté de vous prier d'agréer un exemplaire du petit ouvrage sur la force du dedans et celle du dehors, ou sur une nouvelle organisation de l'armée française. Guidé par vos immortels décrets, je n'ai cherché qu'à m'élever à leur hauteur, heureux si je puis, par mon opinion, être utile à la patrie que vous m'avez donnée en fondant les bases de sa grandeur, et ce faible essai sera encore votre ouvrage.

« Je suis avec le respect le plus profond et l'admiration la plus haute, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LEMOINE-LENOIR, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, commandant de la milice nationale de Mareuil en Champagne. »

M. d'**Elbecq**. Lorsque vous ordonnâtes que l'on vous rendit compte en détail, toutes les semaines, de l'état de la contribution patriotique, qu'on en imprimât les états et qu'on les exposât dans cette salle, vous eûtes sans doute un double but, celui de connaître toujours le montant de cette contribution et celui d'exciter le patriotisme : mais vous n'avez atteint ni l'un ni l'autre, si ce tableau n'est pas exact. Or, il ne l'est pas, et je vais vous le prouver. En effet, la contribution patriotique de la ville de Lille n'y est portée que pour une somme de 237,000 liv., tandis que le dernier état envoyé passait 900,000 liv., et que dans ce moment-ci elle est peut-être à un million. Certes, Messieurs, l'erreur est considérable, puisqu'elle est de plus de 700,000 liv. pour une ville seulement. Si je pouvais penser que, par une erreur de ce genre, on se proposât d'affaiblir à vos yeux les sentiments patriotiques d'une ville qui en a si souvent donné des preuves éclatantes, je m'élèverais avec force contre cet injuste dessein, et tâcherais d'en découvrir les auteurs pour vous les dénoncer. Mais s'il se trouve de pareilles fautes dans les autres articles du tableau, et si elles ne proviennent que de la négligence des commis, je me contente alors d'en demander le redressement.

MM. Clément, père et fils, de la ville de Lille, font don d'une somme de 300 livres.

M. le **Président**. L'ordre du jour est un rapport du comité chargé de la rédaction d'articles additionnels au règlement pour la police intérieure de l'Assemblée.

M. **Boutteville-Dumetz**, rapporteur (1). Mes-

(1) Le *Moniteur* se borne à mentionner le rapport de M. Boutteville-Dumetz.

sieurs, vous avez, il y a plusieurs mois, chargé quatre commissaires de rédiger des articles additionnels au règlement que vous avez adopté pour la police intérieure de l'Assemblée nationale, et ces articles ne vous ont pas encore été présentés.

Ne pensez pas, Messieurs, qu'un défaut de zèle ait jusqu'ici causé le silence de vos commissaires.

Le travail est fait depuis longtemps; mais, nous vous l'avouons, nous ne pouvions nous déterminer à en occuper vos séances, ou du moins, nous ne voulions le faire que sur vos ordres les plus exprès; et vous sentez, Messieurs, quels ont été nos motifs. Vous connaissez le vœu de tous les vrais amis de la liberté, de tous les hommes qui regardent vos travaux comme les premières, les plus utiles leçons qui aient été données au monde. Les nations attentives en observent les progrès, en attendent la fin avec autant de respect que d'impatience. Combien il est cruel de vous arrêter un seul instant dans une carrière aussi vaste, par des idées réglementaires, par des articles de discipline?

Une seconde raison fut encore sur nous bien puissante. Le règlement que vous suivez, depuis un an, nous l'avons soigneusement étudié, profondément médité; et nous en avons trouvé presque toutes les dispositions d'une grande sagesse.

Et quand tous les jours, témoins de vos succès (disons-le même, puisque c'est notre pensée), de la rapidité comme de la sublimité de vos travaux, nous les voyons, dans des moments, suspendus, entravés par quelques débats orageux, devons-nous en chercher la cause dans l'imperfection de votre règlement? Non, Messieurs, vous l'avez dit aux Français, et vous l'avez dit avec raison: ce qui eût étonné l'univers, et peut-être honoré fort peu le caractère des Français, c'est que de violents orages n'ussent pas accompagné cette lutte peu préparée entre tous les préjugés et tous les principes, ce brisement subit de toutes les erreurs.

Nous oserons donc, en quelque sorte, nous applaudir de la religieuse circonspection avec laquelle nous respectons le cours de vos travaux. Si aujourd'hui, nous vous présentons nos conceptions, quelque faibles qu'elles soient, du moins nous vous les offrirons sous les plus heureux auspices.

Nous touchons au moment de voir enfin la liberté donner aux Français le bonheur qu'un peuple éclairé ne peut tenir que d'elle.

Déjà ceux qui n'avaient que de fausses idées sur la meilleure organisation sociale, commencent à reconnaître que la constitution d'aucun peuple de la terre n'en a plus approché que la vôtre. Déjà les ennemis de cette constitution calomnient un peu moins, que dis-je! bientôt ils béniront les principes par lesquels vous avez rendu à l'homme sa dignité, aux mœurs, à la religion, au trône, ses seuls et véritables appuis.

Déjà, des amis, des voisins placés au milieu de vous, mais privés du bonheur qu'ils ont connu de vous appartenir, demandent, comme le plus grand des bienfaits que vous les adoptiez pour vos concitoyens, pour vos frères. De toutes les parties du globe les peuples vous apportent les actions de grâces, les bénédictions de l'humanité entière. Quelle sublime réponse aux détracteurs vils ou pervers de votre Constitution.

Enfin, Messieurs, c'est bien moins d'articles additionnels à votre règlement que nous avons besoin, que de patience, que de sang-froid, tan-